



La Lettre d'information de la Mission risques naturels

Numéro spécial EP Loire/MRN - Mai 2011 - N° 17

Sommaire

Ce numéro a été réalisé en collaboration avec l'Etablissement public Loire.

- ◆ **Les axes d'intervention de la démarche** page 2
- ◆ **Bilans provisoires au 31 avril 2011** page 4
- ◆ **Les assureurs et la démarche « industrielle »** page 4

Agenda

18 mai à Toulouse :
Les Journées de l'Assurance, Table ronde « L'entreprise face aux risques naturels : prévenir, évaluer, protéger »

http://www.ffsa.fr/sites/jcms/p1_406116/les-journees-de-l-assurance-a-toulouse

20 mai à Paris :
Réunion du club utilisateurs SIG MRN et rencontre avec l'EP Loire

Editorial

Réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques : vers un partenariat opérationnel entre l'Etablissement public Loire et les assureurs

Créé en 1983, l'Etablissement public Loire (EP Loire) est un syndicat mixte composé de 50 collectivités ou groupements : 7 régions, 16 départements, 18 villes et agglomérations, 9 syndicats intercommunaux. Il a été reconnu en 2006 comme Etablissement Public Territorial de Bassin. Ses missions s'exercent actuellement dans 4 principaux domaines d'intervention : la prévention et la réduction du risque inondation, la stimulation de la Recherche/Données/Information, la gestion des ressources en eau stratégiques des ouvrages de Naussac et de Villerest, l'aménagement et la gestion des eaux.

Dès sa création en 2000, la MRN a noué un dialogue structuré et transparent avec l'EP Loire, en lien plus particulièrement avec ses interventions au titre de la prévention et de la réduction du risque inondation. Ces échanges ont débouché sur des collaborations fructueuses se traduisant notamment en décembre 2007 par la production d'une *Analyse statistique de l'exposition à l'inondation des établissements riverains de la Loire et ses affluents*. Un an après, une seconde étude a été effectuée pour mieux cibler les communes les plus exposées.

Depuis lors, sur la base d'un accord formalisé entre nous, une coopération renforcée a été installée en faveur d'une démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des entreprises du bassin de la Loire et ses affluents.

Ce numéro spécial de la Lettre MRN présente les objectifs, les modalités et l'état d'avancement du partenariat que nous avons noué.

Nous espérons que ces informations pourront permettre aux assureurs de risques professionnels d'amener leurs clients à se prêter au diagnostic de leur vulnérabilité au risque inondation tel que proposé par l'EP Loire et les collectivités concernées.

Nous rappelons que les implantations d'assureurs situées en zone inondable sont également éligibles à cette démarche, et qu'à ce titre elles peuvent bénéficier de mesures de réduction de la vulnérabilité cofinancées par les partenaires du plan Loire.

Comptant sur l'engagement de tous en faveur d'une réduction de la vulnérabilité de nos territoires, nous vous assurons du soutien de nos deux organismes en ce sens.

Frédéric Gudin du Pavillon
Président de la MRN

Jean Germain
Président de l'EP Loire



L'enjeu essentiel de la démarche « industrielle » est de réduire la vulnérabilité des entreprises, filières et

zones d'activité du bassin, en agissant pour la préservation des intérêts vitaux de l'entreprise face à une crue majeure de la Loire ou de ses affluents. Un tel scénario, qui s'est déjà réalisé 3 fois au cours du 19^{ème} siècle, pourrait provoquer une des plus fortes catastrophes naturelles sur le territoire métropolitain.

Près de 20 000 entreprises, représentant 245 000 emplois et 330 milliards de chiffres d'affaires sont concernées sur le bassin en cas d'inondation majeure de la Loire ou de ses affluents. Les dommages seraient estimés à plus de 10 milliards d'euros, en raison d'une part de l'impact direct sur l'activité économique, et d'autre part des difficultés de redémarrage des entreprises.

Une enquête réalisée par l'ifop pour l'EP Loire auprès d'un échantillon représentatif de 1703 dirigeants d'entreprises et de 150 prescripteurs du bassin de la Loire et ses affluents du 17/09 au 02/10/2009 indique une méconnaissance certaine de la cartographie des zones inondables :

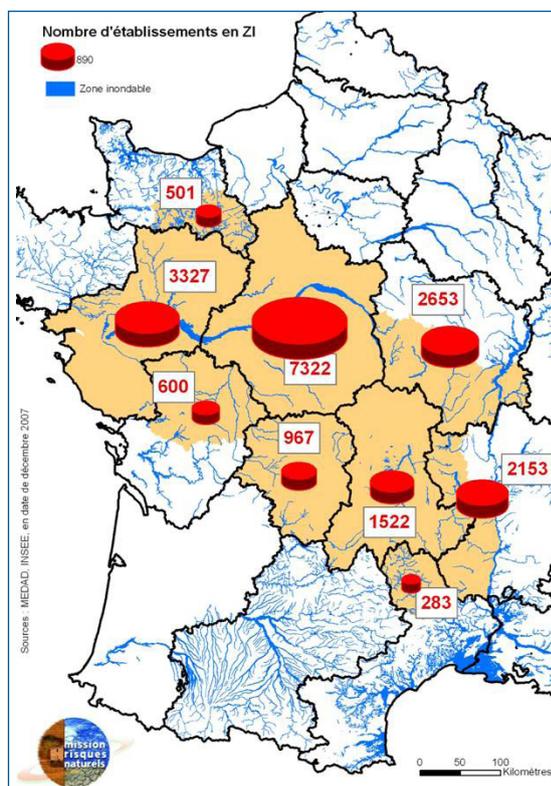
- 53 % des chefs d'entreprise en zone inondable (ZI) ignorent l'être et 10 % des entrepreneurs hors ZI se disent concernés par le risque inondation,
- seuls 37 % des chefs d'entreprise concernés par le risque inondation jugent le risque élevé tandis que les autres l'estiment moins important que par le passé.

Les axes d'intervention de la démarche

Complémentaire d'actions de prévention et de protection, cette initiative publique a l'ambition d'informer et de sensibiliser 15 000 acteurs économiques, d'accompagner 3 000 entreprises pour leur permettre d'anticiper le risque inondation via un diagnostic de vulnérabilité et de réduire le temps de reprise de leurs activités pour 900 d'entre elles grâce à la mise en œuvre de mesures de réduction de vulnérabilité.

La démarche répond à une préoccupation et un cadre de référence :

- Une préoccupation centrale : la réduction des vulnérabilités territoriales (inondation, sécheresse, espaces et espèces) face au rôle croissant joué par le changement climatique.
- Un cadre de référence : la directive européenne du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation dont l'article premier précise qu'elle « vise à réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique associées aux inondations dans la Communauté » et sa transposition récente (décret n°2011-227 du 2 mars 2011).
- Un effet levier des crédits européens, et en particulier du Programme Opérationnel plurirégional Loire 2007-2013, dont l'axe prioritaire vise précisément à « renforcer la compétitivité ligérienne par la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire ».



Analyse statistique de l'exposition à l'inondation des établissements riverains de la Loire et ses affluents (source MRN 2007)

✓ Une perception relative du risque inondation par les chefs d'entreprise

Une inondation peut avoir des conséquences multiples pour une entreprise : sécurité des salariés, dégâts matériels sur les bâtiments, le stock et l'outil de travail, pollution des sols et des eaux, perte d'informations vitales... Elle entraîne bien souvent, au mieux un arrêt temporaire de l'activité, au pire un arrêt définitif.

✓ Création d'un environnement favorable

La réduction de la vulnérabilité d'un territoire comme le bassin de la Loire et ses affluents, et en particulier des activités économiques exposées au risque inondation, nécessite l'action directe de dizaines de milliers d'acteurs.

La mise en œuvre de méthodes de diagnostics de vulnérabilité et la préconisation d'actions sont un premier pas, mais il appartient à l'exploitant agricole, au chef d'entreprise, au gestionnaire de réseaux d'agir.

D'une manière générale, la plupart de ces acteurs ne sont juridiquement pas obligés de conduire de telles actions. Il faut donc les sensibiliser à l'existence du risque, à l'intérêt qu'ils ont d'agir par des actions d'information et de sensibilisation à destination des chefs d'entreprise (plaquettes, DVD), des partenaires et des collectivités (bulletins de liaison), des acteurs concernés par la démarche (courriers, réunions).

Dans ce contexte, près de 230 cadres et techniciens des collectivités ont été formés à la réduction de la vulnérabilité au risque inondation, permettant le développement et la mise à disposition d'un outil de formation libre de droit et d'accès en faveur de la réduction de la vulnérabilité au risque inondation sur www.plan-loire.fr/formation-inondation.

Des pages web développées sur le plateau collaboratif d'échanges (PCE) du plan Loire agissent en complémentarité des bulletins de liaison pour proposer des rubriques thématiques, qui tendent à refléter l'ensemble des actions menées, tant à destination des partenaires institutionnels : www.plan-loire.fr/demarche-industrielle qu'aux chefs d'entreprise : www.plan-loire.fr/diagnostics-entreprises.

✓ La réalisation de diagnostics gratuits pour réduire la vulnérabilité des entreprises au risque inondation

◆ Un diagnostic pour anticiper

Le diagnostic, proposé gratuitement à toute entreprise exposée au risque inondation, lui permet d'identifier ses facteurs de vulnérabilité lors d'une inondation ainsi que les mesures qu'il est possible de mettre en œuvre pour les réduire.

◆ Une méthodologie spécifique et homogène

Les compétences du consortium Bureau Veritas/Sogreah dans les métiers de l'hydraulique et de la vérification, associées à l'expertise des collectivités impliquées, ont permis le développement d'une méthodologie de diagnostic ayant pour objectif de sensibiliser le chef d'entreprise au risque inondation.

Cette méthodologie privilégie un mode opératoire adapté à la taille de l'entreprise et à la nature de l'activité et assure une homogénéité de la démarche à l'échelle du territoire, garantissant une égalité de traitement.

Le diagnostic, comment ça marche ?

1 - Prise de contact avec l'entreprise pour lui proposer de bénéficier d'un diagnostic gratuit.

2 - Si accord, l'EP Loire transmet les coordonnées de l'entreprise intéressée au consortium qui organise ensuite la prise de rendez-vous directement avec le chef d'entreprise.

3 - Lors du rendez-vous sur site, présentation du scénario d'inondation pour le site diagnostiqué détaillant les zones inondées, les hauteurs d'eau, la durée d'immersion et identification des activités stratégiques de l'entreprise.

4 - Définition des vulnérabilités (liées aux dommages matériels, à la durée d'arrêt d'activité, à la dépendance aux réseaux...) et hiérarchisation de ces vulnérabilités par gravité (coût économique) avec proposition de mesures à mettre en place.

5 - Envoi du rapport de diagnostic quelques jours après reprenant les éléments évoqués lors de la réalisation du diagnostic : vulnérabilités identifiées, perte d'activité et coût des dommages potentiels et évitables par la mise en œuvre des mesures.

◆ Des collectivités engagées face au risque inondation

Trente et une collectivités concernées par le risque inondation à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents se sont d'ores et déjà engagées au titre de la démarche « industrielle » en marquant leur accord pour cofinancer la réalisation de diagnostics et la mise en œuvre de mesures (7 régions, 7 départements, 13 Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et 4 communes).

FINANCEMENT D'UN DIAGNOSTIC
=
50 % FEDER (fonds européens)
+
50 % des collectivités partenaires

✓ La mise en œuvre de mesures

Après envoi du rapport de diagnostic au chef d'entreprise, l'EP Loire reprend systématiquement contact avec les entreprises diagnostiquées pour vérifier leur souhait de mettre en œuvre une ou plusieurs des mesures identifiées dans le rapport de diagnostic de leur activité.

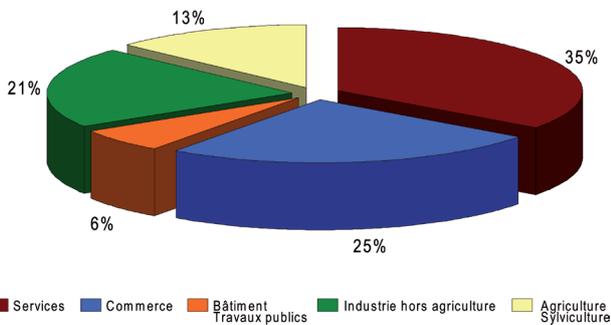
Il leur est ensuite proposé un accompagnement pour le montage du dossier de demande de subvention avant envoi au service instructeur, l'Etat.

Bilans provisoires au 30 avril 2011

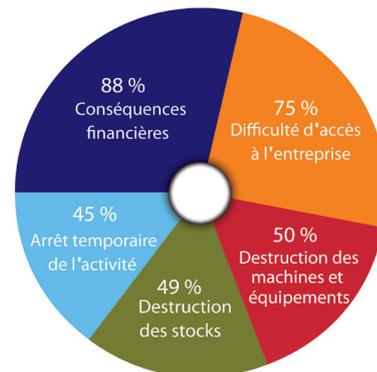
✓ Diagnostics réalisés

1 017 demandes de diagnostic dont 830 réalisés

Répartition par secteur d'activité des diagnostics réalisés (sur la base des renseignements communiqués par les chefs d'entreprise) :



✓ Les assureurs, relais d'information et de sensibilisation

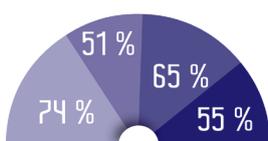


Type de dommages subis par les entreprises en cas d'inondation (source : ifop - EP Loire 2009)

- 62 chefs d'entreprise ont exprimé la volonté de mettre en œuvre des mesures
- 16 d'entre eux ont déjà mis en œuvre des mesures parfois sans demande de cofinancements
- 1^{er} dossier de mesures cofinancé à 80% pour un coût total de 46 898,75 euros sur la commune de Jargeau (Loiret)

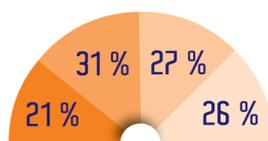
Une première analyse fait apparaître les mesures récurrentes, dont la mise en œuvre est envisagée par les chefs d'entreprise à l'issue du diagnostic de leur activité :

Types de mesures



Mesures organisationnelles

- Elaboration d'un plan d'urgence
- Procédure d'information des clients et fournisseurs
- Evacuation des matériels sensibles
- Vérification couverture assurances



Mesures structurelles

- Surélever les équipements au-dessus de la ligne d'eau
- Prévoir un lieu d'entreposage hors zone inondable
- Acheter un groupe électrogène
- Mise hors d'eau des archives et documents stratégiques

La prévention est un enjeu majeur dans le contexte actuel d'adaptation de l'économie au changement climatique où toute mesure de prévention efficace permet de réduire le coût des dommages pour l'assurance et *in fine* pour la société. C'est à ce titre que la MRN met à disposition des assureurs les différents moyens d'information dont elle dispose pour assurer le relais de la démarche « industrielle » auprès des membres de cette profession. Ces derniers peuvent ensuite servir de relais auprès de leurs assurés et diffuser les éléments utiles à l'information et à la sensibilisation au risque inondation de leurs assurés.

A ce titre, des outils sont mis à la disposition des assureurs par l'EP Loire tels que *flyers*, supports *Powerpoint*, encarts presse destinés aux journaux internes des sociétés d'assurances et bannières Internet pour les sensibiliser et les informer.

✓ Les assureurs, bénéficiaires du diagnostic

Les assureurs situés en zone inondable sur le bassin de la Loire et ses affluents peuvent également bénéficier du diagnostic gratuit en tant qu'acteur économique concerné par le risque inondation. A ce jour, plus d'une quinzaine d'entre eux ont pu bénéficier de ce diagnostic.

Les assureurs et la démarche « industrielle »

Pour conforter les actions de sensibilisation en direction des entrepreneurs, des relations renforcées sont engagées avec les acteurs du « 1^{er} cercle », à savoir les partenaires de l'entreprise que sont les experts-comptables, les notaires, les banquiers et au premier rang, les assureurs.



Plus d'infos : www.plan-loire.fr/diagnostics-entreprises
 Direction du développement et des relations extérieures
 Etablissement public Loire
 02 38 64 47 70 - ddre@eptb-loire.fr

..... Lettre d'information de la Mission risques naturels>

L'association Mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des risques naturels (MRN) a été constituée en mars 2000 par la FFSA et le GEMA suite aux événements naturels de la dernière décennie et particulièrement de l'année 99. Elle fait partie des groupements techniques de la profession hébergés par le GIE GPSA.

Document professionnel non confidentiel à destination des sociétés adhérentes FFSA et GEMA, téléchargeable sur le site de la MRN, pour en faciliter la reproduction, ainsi que l'accès aux liens proposés. MRN - 1 rue Jules Lefebvre 75431 PARIS Cedex 09